

**Le contrôle de la
concession « électricité »
sur le périmètre des
communes membres
du Syndicat**

Pages 1 à 5

**Le contrôle de la
concession « électricité »
sur le périmètre de la
Communauté de
Communes du Ried
de Marckolsheim
(18 communes)**

Page 6 à 8

**Le contrôle de la
concession « électricité »
sur le périmètre de la
Communauté de
Communes de la Vallée
de Villé
(18 communes)**

Page 8 à 10

**Le contrôle de la
concession « gaz » GRDF
(137 communes)**

Page 11 à 13

**Le contrôle de la
concession « gaz »
FINAGAZ**

Page 13 à 14

SYNTHESE DU CONTROLE DES CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

ANNEXEE AU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT

Conformément à l'article 32 du Contrat de concession, le Syndicat procède tous les ans au contrôle des concessionnaires. Ce contrôle a pour but de vérifier si le concessionnaire satisfait à ses obligations. Celles-ci sont inscrites au Cahier des charges du Contrat de concession.

Les missions d'audit des distributions d'électricité et de gaz de l'année 2015 ont été réalisées fin 2016 : le 16 novembre à Illzach pour GRDF, le 23 novembre à Courbevoie pour FINAGAZ et le 24 novembre à Illzach pour Enedis/EDF, en présence respectivement des Cabinets d'audit LE CALOCH, AEC et NALDEO.

Le contrôle de la concession « électricité » sur le périmètre des communes membres du Syndicat

Qualité et exhaustivité du compte rendu annuel du concessionnaire (CRAC)

Transmis par le concessionnaire, ce document est présenté sous une forme standardisée, relativement similaire à ceux des autres concessions.

Qualité et exhaustivité des informations remises par le concessionnaire

Les informations communiquées par Enedis et EDF répondent de façon satisfaisante à la demande d'information de l'autorité concédante.

Le réseau 20 000 volts en 2015

Le réseau 20 000 volts du Syndicat s'accroît de 0,4 % avec une longueur totale de 3 697 km à fin 2015. L'enfouissement atteint 68,6 % de lignes souterraines, et demeure nettement supérieur à la moyenne nationale (46,9 %).

L'âge moyen des réseaux 20 000 volts de la concession est de 26,8 ans en 2015, stable par rapport aux années précédentes.

La part des réseaux 20 000 volts âgés de plus de 40 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est significative avec 26 % des linéaires en 2015 (soit 961 km), contre 23,4 % en 2013 (850 km). Le périmètre compte également 310 km de tronçons de plus de 50 ans.

S'agissant de la qualité des inventaires, l'objectif du protocole national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 fixant à 2% l'écart maximum des bases technique et comptable pour les réseaux 20 000 est respecté à la maille de la concession, avec un écart de 0,7% (24 km). A la maille de la commune, les bases comportent un écart plus important de 3,2% (123 km).

Les points de vigilance du réseau 20 000 volts sont les suivants :

- Le rythme de renouvellement permet tout juste de stabiliser l'ancienneté des ouvrages sans toutefois parvenir à réduire l'âge moyen du réseau à 20 ans, correspondant à un renouvellement régulier sur un cycle de 40 ans ;
- 1,6 km de réseau aérien nu de faible section encore exploités sur la concession (section cuivre $\leq 14\text{mm}^2$ ou d'autres conducteurs $\leq 22\text{mm}^2$), particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et présentant une incidentologie élevée. Leur longueur ne diminue pas depuis plusieurs années.

- 335 km de câbles souterrains isolés au papier imprégné d'huile (CPI) subsistent sur la concession. Ils sont réputés fragiles, avec une tenue mécanique qui s'altère avec le vieillissement et les contraintes thermiques auxquels ils sont soumis. Leur longueur diminue régulièrement ces dernières années, mais le taux de câbles CPI (13,2% des lignes souterraines) reste supérieur à celui observé dans d'autres concessions.
- Une majorité des câbles CPI se concentre sur 39 communes de l'agglomération de Mulhouse (203 km), représentant 55% des câbles CPI du département.

Le réseau basse tension en 2015

Le réseau basse tension du Syndicat a une longueur de 6 097 km à fin 2015. L'enfouissement progresse avec 54,5 % de lignes souterraines (+0,5 point par rapport à 2014) et reste nettement supérieur à la moyenne nationale (43,6 %).

La part des réseaux basse tension âgés de plus de 40 ans augmente rapidement avec 21,8 % des linéaires à fin 2015 selon l'inventaire comptable (soit 1 379 km), contre 19,1 % à fin 2014 (19,1 %), 15,8 % à fin 2013 (954 km) et 14,1 % à fin 2012 (849 km). L'âge moyen des réseaux basse tension de la concession est de 28,1 ans en 2015.

S'agissant de la qualité des inventaires, l'objectif du protocole national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 fixant à 5 % l'écart maximum des bases technique et comptable pour les réseaux basse tension est respecté à la maille de la concession, avec un écart quasi nul. A la maille de la commune, les bases comportent des écarts restant réduits à 1,4 % des linéaires (soit 84 km).

Les points de vigilance du réseau basse tension sont les suivants :

- Près de 13 000 usagers sont encore alimentés avec une tension B1 127V./220V., malgré la normalisation de la tension basse tension à la norme B2 intervenue par arrêté du 29 mai 1986. Le concessionnaire envisage la résorption totale du réseau B1 à échéance 2021.
- 269 km de réseau aérien nu considérés comme vulnérables et représentant 4,4 % des lignes aériennes en 2015 (baisse de 0,1 point par rapport à 2014).
- 52,5 km de réseau aérien nu de faible section fragilisent et diminuent la qualité de distribution de l'électricité (section cuivre $\leq 14\text{mm}^2$ ou d'autres conducteurs $\leq 22\text{mm}^2$).
- 86 départs ont une longueur importante, supérieure à 1 500 mètres. Néanmoins la longueur moyenne des départs est satisfaisante à 319 mètres sur le périmètre concédé, contre 425 mètres au niveau national. Le départ le plus long est implanté sur la commune de Muhlbach-sur-Munster pour une longueur de 2 974 mètres. La réduction des longueurs des départs basse tension participe à la réduction des chutes de tension potentielles.
- Quelques particularités à surveiller avant leur suppression telles que les coffrets en toiture et des réseaux aériens sur poutrelles.
- Des câbles souterrains CPI encore mal identifiés par le concessionnaire, bien qu'étant réputés fragiles et incidentogènes.

Les postes de transformation 20 000 volts/basse tension en 2015

Les 4986 postes de transformation 20 000 volts/basse tension du périmètre se répartissent entre 56% de postes préfabriqués, 30% de postes maçonnés et 13% de postes sur poteau.

Ceux-ci comprennent 270 postes cabines hautes, également appelés « postes tour », qui sont des ouvrages maçonnés de grande hauteur souvent vétustes et contraignants à exploiter.

L'âge moyen des postes de transformation est en progression à 30 ans en 2015 (+0,5 an par rapport à 2014). Près de 30 % des postes de la concession ont plus de 40 ans (1 308 postes).

Les transformateurs 20 000 volts/basse tension en 2015

Prévue au 1^{er} janvier 2015 par le protocole national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013, la localisation des transformateurs 20 000 volts/basse tension en bases technique et comptable à la maille communale est effective.

Le périmètre du Syndicat compte 5 144 transformateurs alimentés en 20 000 volts et 1 transformateur alimenté en 10 000 volts, desservant une tension basse tension de 410 volts pour une majorité d'entre eux (64 %). Près de 36 % des transformateurs sont d'ancienne génération, avec une tension secondaire de 400 volts.

L'âge des transformateurs est en moyenne de 21,5 ans à fin 2015. Plus de 720 transformateurs ont dépassé leur durée de vie technique théorique, avec une ancienneté supérieure à 40 ans.

Les appareils de comptage et autres ouvrages en 2015

A fin 2015, le taux de compteurs électroniques est proche de 50 % pour les usagers résidentiels basse tension ≤ 36 kVA.

Le protocole national FNCCR/ERDF a également introduit la nécessité pour le concessionnaire d'enregistrer la totalité des flux entrants de colonnes montantes à compter du 1er janvier 2014 (nouvelles colonnes et colonnes rénovées).

La qualité de l'électricité distribuée en 2015

La qualité de l'électricité recouvre principalement les notions de continuité d'alimentation (coupures d'électricité) et de qualité de l'onde de tension délivrée (susceptible d'altérer ou d'endommager le fonctionnement des appareils électriques raccordés au réseau).

Il est de la responsabilité des gestionnaires de réseaux publics de garantir un certain niveau de qualité de l'électricité aux utilisateurs. Cette responsabilité est partiellement encadrée par des textes législatifs et réglementaires.

La continuité de fourniture en 2015

La continuité de l'alimentation est mesurée à partir de l'indicateur appelé « critère B », qui représente la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension.

La durée moyenne des coupures par usager Toutes Causes Confondues (TCC), se réduit à 38,2 minutes en 2015 au périmètre du Syndicat, contre 42,2 minutes en 2014 et 49,2 minutes en 2013. En 2015, le critère B Toutes Causes Confondues est de 67 minutes au niveau national.

Sans tenir compte des évènements météorologiques exceptionnels, le critère B Hors Incidents Exceptionnels (HIX) est sensiblement équivalent à 37,7 minutes en 2015.

En 2015, la majeure partie du temps de coupure de la concession Hors Incidents Exceptionnels provient des incidents sur les réseaux 20 000 volts (59 %), qui interviennent à hauteur de 22,7 minutes, en baisse par rapport au niveau constaté en 2014. Les travaux 20 000 volts représentent 14 % du temps de coupure et le réseau basse tension est à l'origine de seulement 10 % du temps de coupure.

Les autres indicateurs de continuité de fourniture varient de la façon suivante :

- Le taux d'incidents 20 000 volts est de 4,2 incidents pour 100 km de réseaux en 2015 sur le périmètre du Syndicat. Les données communiquées par le concessionnaire étant établies à la maille du Syndicat, il n'a pas été possible d'isoler les incidents 20 000 volts subis par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour calculer la valeur de cet indicateur.
- Le taux d'incidents basse tension est en baisse à 5,8 incidents pour 100 km de réseaux en 2015 sur le périmètre du Syndicat contre 6 incidents pour 100 km en 2014.

La qualité de tension en 2015

La qualité de tension se juge au regard du nombre de départs 20 000 volts et basse tension et du nombre d'usagers qui subissent des chutes de tension au-delà des seuils réglementaires : +5 % pour le réseau 20 000 volts et ± 10 % pour le réseau basse tension.

Les principaux indicateurs de qualité de tension évoluent de la façon suivante :

- 8 départs 20 000 volts en contrainte de tension sur la concession à fin 2015 (chute de tension supérieure à 5 %) alors que 7 départs en contrainte avaient été observés à fin 2014, soit 3,3 % des départs.
Par ailleurs, 6 autres départs 20 000 volts sont proches de la contrainte de tension à fin 2015, avec une chute de tension comprise entre 4 % et 5 %.
- 40 départs basse tension mal alimentés sur le périmètre à fin 2015, représentant moins de 1 % des départs.
- 243 usagers basse tension considérés comme mal alimentés à fin 2015 sur la concession contre 557 à fin 2014 et 544 à fin 2013, représentant seulement 0,1 % du nombre total d'usagers basse tension.

Les investissements du concessionnaire en 2015

L'article 21 de la loi NOME du 7 décembre 2010 impose aux gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité de transmettre aux autorités concédantes un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux.

Un tableau de synthèse figurant chaque année au compte-rendu annuel de concession détaille les investissements du concessionnaire sur le réseau de distribution d'électricité qui lui est concédé, à la maille des 360 communes (périmètre initial Syndicat, soit 343 communes, et Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, soit 17 communes).

Les investissements du concessionnaire s'élèvent à 28,9 millions d'euros en 2015 sur les communes précitées, en hausse par rapport à 2014 (27,7 millions d'euros).

Les investissements délibérés, de performance du réseau, progressent à 14,9 millions d'euros en 2015 contre 13,3 millions en 2014. Ils regroupent les postes : renforcements (restructuration, dédoublement départs, réduction des chutes de tension et d'intensité), climatique (zones soumises aux aléas climatiques), modernisation (renouvellement câbles, prolongation de durée de vie des ouvrages aériens, automatismes, transformateurs et postes sources) et moyens d'exploitation (gros outillage, informatique, cartographie, contrôle-commande, équipements de travaux sous tension).

Les investissements de raccordement des consommateurs et producteurs sont en légère baisse de 3 % à 10,4 millions d'euros en 2015 contre 10,7 millions d'euros en 2014. Ce sont des investissements contraints financés par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité et la contribution apportée par les collectivités et les tiers.

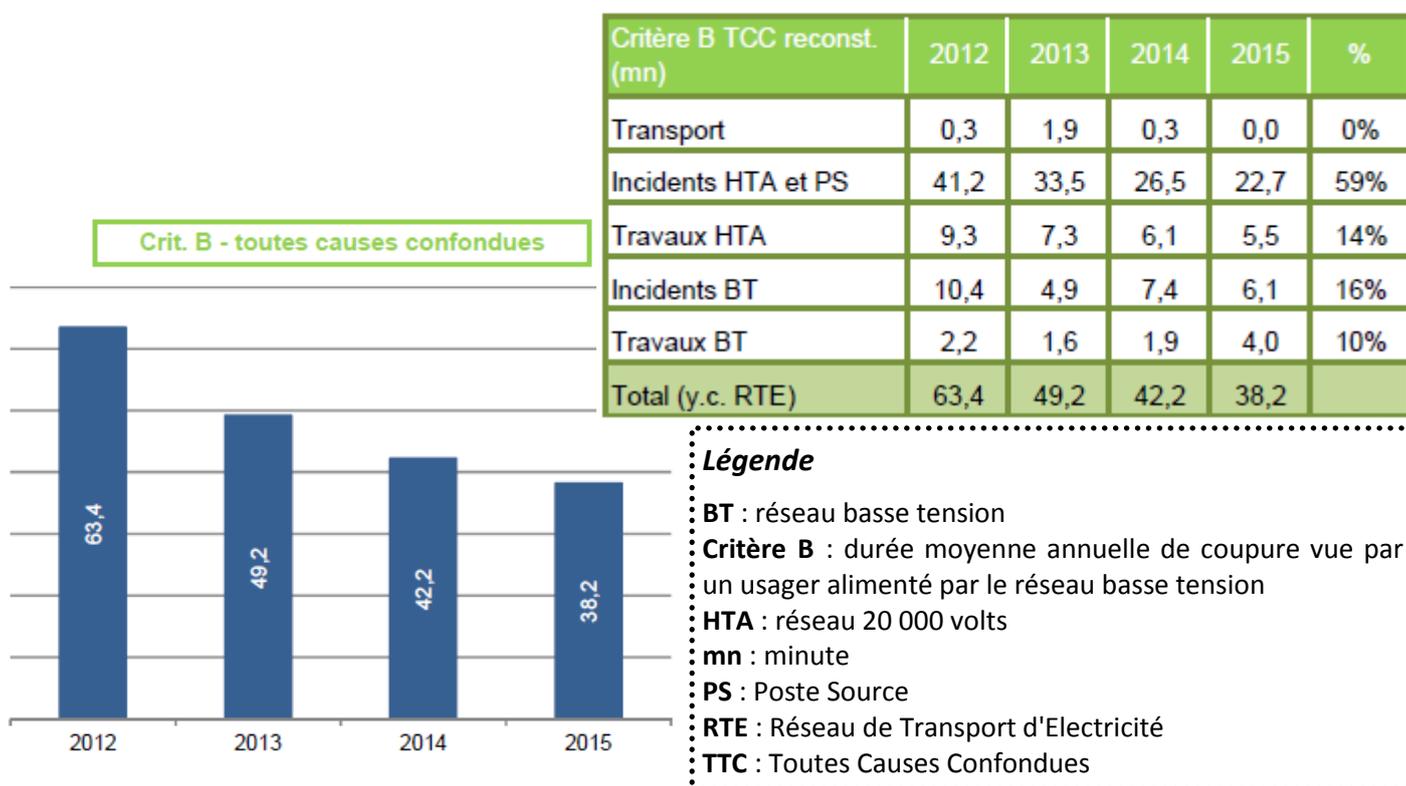
Les investissements relatifs aux exigences environnementales et réglementaires sont quasi stables à 3,4 millions d'euros. Ils regroupent les travaux d'intégration des ouvrages, de sécurité et d'obligation réglementaires (traitement PCB, non conformités, ...) et de modifications d'ouvrages à la demande de tiers non localisés.

Les droits du concédant en 2015

Les droits du concédant représentent la valeur des ouvrages financés par les collectivités, les usagers et les tiers, qui seront remis par le concessionnaire au terme de la concession.

Les droits du concédant s'élèvent à 263 millions d'euros en 2015 (+2,6 % par rapport à 2014). Ils sont calculés à partir de la contre-valeur des biens concédés de 356,6 millions d'euros, à laquelle il est ajouté l'amortissement des biens financés par le concédant de 111,5 millions d'euros, et il est retranché la valeur nette comptable des biens financés par le concessionnaire de 204,9 millions d'euros.

Il est important de signaler que l'inventaire comptable des ouvrages établi par le concessionnaire ne précise pas l'origine des financements par ouvrage (Enedis, collectivités, usagers, tiers). L'autorité concédante n'a donc pas la possibilité de contrôler la sincérité du bilan des actifs et passifs de la concession et notamment le calcul des droits du concédant.



**Le contrôle de la concession « électricité » sur le périmètre
de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (18 communes)
et de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (18 communes)**

Au 1^{er} janvier 2016 et au 30 juin 2016 respectivement, les Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) et de la Vallée de Villé (CCVV) ont transféré leur pouvoir concédant au Syndicat.

La société NALDEO, qui a réalisé le contrôle de concession, a été missionnée pour faire une étude sur les concessions de la CCRM et de la CCVV.

Le présent document a pour but de synthétiser les principales caractéristiques techniques (patrimoine et qualité de l'électricité), comptables et financières de la distribution publique d'électricité sur les périmètres des Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et de la Vallée de Villé, telles qu'elles ont été présentées par Enedis dans ses rapports annuels respectifs et faisant part des observations du Bureau d'expert NALDEO.

**Le contrôle de la concession « électricité » sur le périmètre de la Communauté
de Communes du Ried de Marckolsheim (18 communes)**

◆ **Le réseau 20 000 volts**

Le réseau 20 000 volts de la CCRM s'accroît de 0,2% avec une longueur de 156,9 km à fin 2015. L'enfouissement progresse légèrement à 54,8 % de lignes souterraines, et reste supérieur à la moyenne nationale (46,9 %).

La part des réseaux 20 000 volts âgés de plus de 40 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est importante et continue de progresser avec 35,6 % des linéaires en 2015 (soit 56 km), contre 33,5 % en 2013 (52 km). Le périmètre compte également 42,7 km de tronçons de plus de 50 ans.

L'âge moyen des réseaux 20 000 volts de la concession est de 29 ans en 2015 (+1 an par rapport à 2014).

Les points de vigilance du réseau 20 000 volts sont les suivants :

- Le rythme de renouvellement reste insuffisant pour stabiliser puis réduire l'ancienneté moyenne des ouvrages, qui est susceptible de dégrader la qualité de l'électricité à terme ;
- 810 mètres de câbles souterrains isolés au papier imprégné d'huile (CPI) subsistent sur la concession, réputés fragiles, dont la tenue mécanique s'altère avec le vieillissement et les contraintes thermiques auxquels ils sont soumis. Leur longueur baisse régulièrement ces dernières années et le taux de câbles CPI (1 % des lignes souterraines) reste bien inférieur à ceux observés dans d'autres concessions.

◆ **Le réseau basse tension**

Le réseau basse tension de la CCRM a une longueur de 212 km à fin 2015. L'enfouissement progresse avec 45,5 % de lignes souterraines (+0,4 point par rapport à 2014) et reste légèrement supérieur à la moyenne nationale (43,6 %).

La part des réseaux basse tension âgés de plus de 40 ans est plus réduite avec 17,2 % des linéaires en 2015 (soit 81 km). L'âge moyen des réseaux basse tension de la concession est de 27 ans en 2015 selon l'inventaire comptable.

Les points de vigilance du réseau basse tension sont les suivants :

- 14 km de réseau aérien nu considérés comme vulnérables et représentant 6,5 % des lignes aériennes en 2015 (baisse de 0,2 point par rapport à 2014).
- 2,3 km de réseau aérien nu de faible section qui fragilisent et diminuent la qualité de distribution de l'électricité (section cuivre $\leq 14\text{mm}^2$ ou d'autres conducteurs $\leq 22\text{mm}^2$).
- 2 départs ont une longueur importante, supérieure à 1 500 mètres. Néanmoins la longueur moyenne des départs est satisfaisante à 364 mètres sur le périmètre concédé, contre 425 mètres au niveau national.

Le départ le plus long est implanté sur la commune de Marckolsheim pour une longueur de 1 955 mètres. La réduction des longueurs des départs basse tension participe à la réduction des chutes de tension potentielles.

◆ Les postes de transformation 20 000 volts/basse tension

Les 181 postes de transformation 20 000 volts/basse tension du périmètre se répartissent entre 71 % de postes préfabriqués, 17 % de postes maçonnés et 12 % de postes sur poteau. Ceux-ci comprennent encore 13 postes cabines hautes, qui sont des ouvrages maçonnés de grande hauteur souvent vétustes et contraignants à exploiter.

L'âge moyen des postes de transformation est en progression à 24,2 ans en 2015 (+0,7 an par rapport à 2014). La concession compte 26 postes de plus de 40 ans.

◆ La continuité de fourniture

La continuité de l'alimentation est mesurée à partir de l'indicateur appelé « critère B », qui représente la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension.

La durée moyenne des coupures par usager Toutes Causes Confondues (TCC), se réduit à 18,8 minutes en 2015 au périmètre de la CCRM, contre 73 minutes en 2014 et 40,3 minutes en 2013.

En 2015, le critère B TCC est de 67 minutes au niveau national.

Les autres indicateurs de continuité de fourniture varient. Il n'y a pas eu d'évènement météorologique exceptionnel sur le territoire des 17 communes de la CCRM en 2015.

◆ La qualité de tension

La qualité de tension se juge au regard du nombre de départs 20 000 volts et basse tension et du nombre d'usagers qui subissent des chutes de tension au-delà des seuils réglementaires : +5 % pour le réseau 20 000 volts et ± 10 % pour le réseau basse tension.

Les principaux indicateurs de qualité de tension évoluent de la façon suivante :

- 1 départ 20 000 volts en contrainte de tension sur la concession à fin 2015 (chute de tension supérieure à 5 %), soit 10 % des départs.

Par ailleurs, 1 autre départ 20 000 volts est proche de la contrainte de tension à fin 2015, avec une chute de tension comprise entre 4 % et 5 %.

- 5 départs basse tension mal alimentés sur le périmètre à fin 2015, représentant moins de 1 % des départs.
- 59 usagers basse tension considérés comme mal alimentés à fin 2015 sur la concession contre 47 à fin 2014 et 92 à fin 2013, représentant seulement 0,7 % du nombre total d'usagers basse tension.

◆ **Les investissements du Concessionnaire**

Les investissements du concessionnaire s'élèvent à 586 000 euros en 2015, en repli par rapport à 2014 (1,4 Millions d'euros).

Les investissements délibérés, de performance du réseau, se réduisent fortement 156 000 euros en 2015 contre 746 000 en 2014. Ils regroupent les postes : renforcements (restructuration, dédoublement départs, réduction des chutes de tension et d'intensité), climatique (zones soumises aux aléas climatiques), modernisation (renouvellement câbles, prolongation de durée de vie des ouvrages aériens, automatismes, transformateurs et postes sources) et moyens d'exploitation (gros outillage, informatique, cartographie, contrôle-commande, équipements de travaux sous tension).

Les investissements de raccordement des consommateurs et producteurs sont en baisse de 20 % à 392 000 euros en 2015 contre 496 000 euros en 2014. Ce sont des investissements contraints financés par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité et la contribution apportée par les collectivités et les tiers.

Les investissements relatifs aux exigences environnementales et réglementaires sont également en baisse par rapport à 2014 à moins de 50 000 euros. Ils regroupent les travaux d'intégration des ouvrages, de sécurité et d'obligation réglementaires (traitement PCB, non conformités, ...) et de modifications d'ouvrages à la demande de tiers.

◆ **Les droits du concédant**

Les droits du concédant représentent la valeur des ouvrages financés par les collectivités, les usagers et les tiers, qui seront remis par le concessionnaire au terme de la concession.

Les droits du concédant s'élèvent à 7,2 millions d'euros en 2015 (+4,8 % par rapport à 2014). Ils sont calculés à partir de la contre-valeur des biens concédés de 10,9 millions d'euros, à laquelle il est ajouté l'amortissement des biens financés par le concédant de 3,1 millions d'euros, et il est retranché la valeur nette comptable des biens financés par le concessionnaire de 6,7 millions d'euros.

Le contrôle de la concession « électricité » sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (18 communes)

➤ **Le réseau 20 000 volts**

Le réseau 20 000 volts de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (CCVV) s'étend sur une longueur de 93,5 km à fin 2015. Le taux d'enfouissement est de 42,8 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (46,9 %).

La part des réseaux 20 000 volts âgés de plus de 40 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est importante à 38,1 % des linéaires en 2015 (soit 35,7 km). Le périmètre compte également 24,4 km de tronçons de plus de 50 ans.

L'âge moyen des réseaux 20 000 volts de la concession est de 31 ans en 2015 selon l'inventaire technique.

Les points de vigilance du réseau 20 000 volts sont les suivants :

- Le rythme de renouvellement est insuffisant pour stabiliser puis réduire l'ancienneté moyenne des ouvrages, qui est susceptible de dégrader la qualité de l'électricité à terme ;
- 695 mètres de Câbles souterrains isolés au Papier Imprégné d'huile (CPI) subsistent sur la concession. Réputés fragiles, leur tenue mécanique s'altère avec le vieillissement et les contraintes thermiques auxquels ils sont soumis. Leur longueur baisse régulièrement ces dernières années et le taux de câbles CPI (1,7 % des lignes souterraines) reste bien inférieur à ceux observés dans d'autres concessions.

➤ Le réseau basse tension

Le réseau basse tension de la CCVV s'étend sur une longueur de 148,3 km à fin 2015. L'enfouissement est de 25 % de lignes souterraines, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (43,6 %).

La part des réseaux basse tension âgés de plus de 40 ans est plus réduite à 22,2 % des linéaires en 2015 (soit 33 km). L'âge moyen des réseaux basse tension de la concession est de 31 ans en 2015 selon l'inventaire comptable.

S'agissant de la qualité des inventaires, l'objectif du protocole national FNCCR/ERDF du 18 septembre 2013 fixant à 5 % l'écart maximum des bases technique et comptable pour les réseaux basse tension est respecté à la maille de la concession, avec un faible écart de 0,8 %. A la maille de la commune, les bases comportent des écarts restant réduits à 1,2 % des linéaires (1,8 km).

Les points de vigilance du réseau basse tension sont les suivants :

- 1,6 km de réseau aérien nu considérés comme vulnérables.
- 768 mètres de réseau aérien nu de faible section qui fragilisent et diminuent la qualité de distribution de l'électricité (section cuivre $\leq 14\text{mm}^2$ ou d'autres conducteurs $\leq 22\text{mm}^2$).
- 2 départs ont une longueur importante, supérieure à 1500 m. La longueur moyenne des départs est correcte à 443 mètres, conforme à la moyenne nationale de 425 mètres. Le départ le plus long est implanté sur la commune de Urbeis pour une longueur de 2258 mètres. Ce départ comporte un tronçon de 546 mètres mal alimenté. La réduction des longueurs des départs basse tension participe à la réduction des chutes de tension potentielles.

➤ Les postes de transformation 20 000 volts/basse tension

La CCVV comporte 143 postes de transformation 20 000 volts/basse tension. L'âge moyen des postes de transformation est de 29 ans en 2015.

➤ La continuité de fourniture

La continuité de l'alimentation est mesurée à partir de l'indicateur appelé « critère B », qui représente la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension.

La durée moyenne des coupures par usager Hors Incidents Exceptionnels (HIX) est compris entre moins de 5 minutes par usager pour Basseberg, Maisongoutte, Neubois, Saint-Martin, Saint-Maurice et Triembach-au-Val, et plus de 50 minutes par usager pour Neuve-Eglise (52,8 minutes), Saint-Pierre-Bois (50,8 minutes), Thanvillé (50,8 minutes) et Dieffenbach-au-Val (187 minutes).

En 2015, le critère B Hors Incidents Exceptionnels est de 37,2 minutes par usager pour la concession du Haut-Rhin et de 67 minutes par usager au niveau national.

Il n'y a pas eu d'évènement météorologique exceptionnel sur le territoire des 17 communes de la CCVV.

➤ La qualité de tension

La qualité de tension se juge au regard du nombre de départs 20 000 volts et basse tension et du nombre d'usagers qui subissent des chutes de tension au-delà des seuils réglementaires : +5 % pour le réseau 20 000 volts et ± 10 % pour le réseau basse tension.

Les principaux indicateurs de qualité de tension évoluent de la façon suivante :

- Aucun départ 20 000 volts n'est en contrainte de tension sur la concession à fin 2015 (chute de tension supérieure à 5 %), et aucun autre départ n'est proche de l'être.
- 2 départs basse tension sont mal alimentés à fin 2015, pour un total de 331 départs sur le périmètre de la communauté de communes.
- 2 usagers basse tension sont considérés comme mal alimentés à fin 2015.

➤ La valorisation du patrimoine concédé

La valorisation brute des ouvrages de la concession, correspondant à la valeur d'origine des ouvrages, est égale à 12 millions d'euros à fin 2015.

La valorisation des ouvrages concédés comprend :

- Les ouvrages localisés (réseaux 20 000 volts et basse tension, postes de transformation 20 000 volts/basse tension, transformateurs, autres biens) pour une valeur brute de 8 millions d'euros, amortis à 43,2 % à fin 2015.

Le taux d'amortissement des biens le plus élevé concerne les canalisations basse tension et les postes de transformation 20 000 volts/basse tension avec 56,9 %. L'amortissement le plus faible concerne les transformateurs à 35,5 %. A noter que les transformateurs sont considérés comme des biens localisés depuis le 1er janvier 2015 seulement.

- Les ouvrages non localisés (branchements, colonnes montantes, matériels de comptage) pour une valeur brute de 4 millions d'euros, amortis à 40,3 % à fin 2015.

Le taux d'amortissement des biens le plus élevé est de 67,1 % pour les autres biens et le plus faible est de 40,1 % pour les branchements et colonnes montantes.

Ramenés au nombre d'usagers, la valeur brute moyenne des ouvrages est de 2 489 euros par usager à fin 2015 sur le périmètre de la CCVV. Et la valeur nette comptable moyenne est égale à 1 438 euros par usager.

➤ Les droits du concédant

Les droits du concédant s'élèvent à 3,8 millions d'euros en 2015. Ils sont calculés à partir de la contre-valeur des biens concédés de 6,1 millions d'euros, à laquelle il est ajouté l'amortissement des biens financés par le concédant de 1,7 millions d'euros, et il est retranché la valeur nette comptable des biens financés par le concessionnaire de 4,1 millions d'euros.

Il est important de signaler que l'inventaire comptable des ouvrages établi par le concessionnaire ne précise pas l'origine des financements par ouvrage (Enedis, collectivités, usagers, tiers). L'autorité concédante n'a donc pas la possibilité de contrôler la sincérité du bilan des actifs et passifs de la concession et notamment le calcul des droits du concédant.

Le contrôle de la concession « gaz » GRDF

Les caractéristiques générales des infrastructures des réseaux

- 137 communes sont desservies par le concessionnaire historique GRDF dont 11 communes du Bas-Rhin et 20 communes en DSP réalisées depuis 2005 (dont 1 sur le Bas-Rhin).
- 70 300 clients actifs pour 72 825 points de livraison (52 419 individuels).

Le réseau est **pour l'essentiel en PE (Polyéthylène)** soit 83,5 % (1 700 km) et en acier pour 14,9 % (300 km).

- ⊖ La longueur du réseau fonte est stable (32 km), le concessionnaire ne réalise quasiment pas de renouvellement : seulement 296 mètres supprimés en 2015 (243 mètres en 2014).

L'âge moyen global des réseaux est peu élevé puisqu'il est naturellement tiré par le PE. Toutefois, il est à différencier selon la technologie : 17 ans pour le PE, 31 ans pour l'acier et 38 ans pour la fonte. Aussi, la problématique de renouvellement est réelle pour l'acier.

- ⊕ Suite au contrôle relatif à l'exercice 2014, a été établi un programme de renouvellement d'ici 2017, sur les communes de Cernay, Illzach, Riedisheim et Sainte-Croix-au-Mines.
Toutefois, la mise en œuvre n'est pas encore visible pour ce contrôle à partir des états à fin 2015.

La tenue des inventaires

- ⊕ S'agissant des **canalisations de réseau**, les inventaires techniques et comptables sont cohérents et pilotés par le concessionnaire.
- ⊖ **Les branchements individuels ne disposent pas d'un inventaire technique**, seules les données comptables sont fournies (53 068 branchements). Le concessionnaire n'envisage pas de constituer l'inventaire technique de ces biens et ne respecte donc pas l'article 2 du cahier des charges.

Pour les 5 443 branchements collectifs et environ autant de CI/CM (Conduites Intérieures et Colonnes Montantes), l'inventaire technique qui a été récemment réalisé présente des anomalies et doit être amélioré.

186 postes de détente sont présents sur le territoire de la concession.

- ⊖ Toutefois, 5 postes sont très anciens entre 35 et 44 ans dont le renouvellement est attendu, d'autant que leur durée d'amortissement a été considérablement allongée en 2005 (de 10 à 40 ans).

La valorisation des ouvrages concédés

Le patrimoine concédé à GrDF pour les communes en desserte historique est immobilisé pour une valeur brute (valeur initiale) de **201 Millions d'euros à fin 2015** en croissance de 1,6 % (+ 3,2 Millions d'euros par rapport à l'exercice 2014).

- ⊕ L'inventaire des biens communiqué pour l'exercice 2015 comprend non seulement les biens concédés mais aussi les biens propres (comptages, systèmes d'information) et les biens de reprise (véhicules, immobilier). *NB : cf. décret CRAC du 21 avril 2016*
- ⊖ L'inventaire comptable pour les 9 Délégations de Service Public (DSP) faites depuis 2009 n'a pas été communiqué.

Les valorisations sont très cohérentes et n'appellent pas de remarque particulière :

 Le contrôle réalisé in-situ sur un échantillon d'ouvrages a permis de confirmer la réalité de cette correcte valorisation, liée à la mise en œuvre par le concessionnaire de processus de fiabilisation croisés entre la cartographie et les applications de suivi technique et comptable des travaux.

 **La valeur nette comptable des biens et les valeurs de remplacement ne sont plus communiquées pour l'exercice 2015**, suite à la mise en œuvre par GRDF au niveau national, de la démarche « nouvelles données, nouvelle donne ».

Les investissements

Le montant brut des investissements réalisés par le concessionnaire est de l'ordre de 3 à 4 Millions d'euros sur la période récente pour les 129 communes en concession « historique ».

 Le montant des investissements 2015 comptabilisé pour les biens concédés (3,2 Millions d'euros) est encore partiel, il devrait atteindre 3,5 Millions d'euros compte tenu des différés d'inventaire.

Le mode de financement des biens est communiqué pour l'exercice 2015. La part de financement par les remises gratuites, ressort à 0,5 Million d'euros soit environ 15 % du montant total investi pour l'exercice 2015.

 Mais le montant utilisé des provisions pour le renouvellement n'est plus mentionné.

 Le niveau d'investissement global est en baisse tendancielle : de 30 % par rapport à la période 2010/2012 et de 50 % par rapport à la période 2006/2008.

Le renouvellement des réseaux concerne en priorité :

- le réseau Basse Pression en « fonte 2 GS » pour 9 km
- le réseau Moyenne Pression en acier posé avant 1973, pour une longueur d'environ 37 km
- les postes de détente (5 postes ont entre 36 et 43 ans)

Ce programme de renouvellement peut être financé par les provisions constituées pour renouvellement, dont la valeur résiduelle est estimée à 4,7 Millions d'euros à fin 2014.

Le droit du concédant

La comptabilisation du droit du concédant (compte 229) par le concessionnaire était jusqu'à l'exercice 2014 correctement exposée dans les états de contrôle et éclairait sur l'économie financière de la concession, dont le résultat, au-delà des charges d'exploitation, dépend essentiellement de la comptabilisation des charges d'investissement (amortissements de caducité et provisions utilisées).

 **Mais pour l'exercice 2015, les données correspondantes aux actifs et aux passifs de la concession ne sont plus communiquées par le concessionnaire conformément à sa démarche nationale « nouvelles données, nouvelle donne »**, interdisant de ce fait la connaissance par le concédant des dettes et créances réciproques et partant, toute possibilité d'évaluation contradictoire à échéance du contrat (2026).

Le résultat économique présenté pour la concession

La concession « historique » du Syndicat, regroupant 148 communes (Haut-Rhin et Bas-Rhin) est affichée comme structurellement déficitaire : **perte de 2 % du CA (-7 % en 2014)**.

- + 19 communes seulement sont rentables (dont 2 dans le Haut Rhin)
27 communes sont juste à l'équilibre
- 102 communes sont déficitaires.

Or, le résultat d'exploitation pour le Syndicat s'affichait dans le CRAC à 7,4 Millions d'euros (+ 32 % du CA) en 2012 ; et à 9,4 Millions d'euros (+ 36 % du CA) en 2013.

- **Ainsi, d'une situation 2012 - 2013 où la concession du Syndicat dégagait un résultat d'exploitation excédentaire à hauteur d'1/3 du chiffre d'affaires, la nouvelle présentation adoptée en 2015 conduit à un résultat même pas à l'équilibre (déficit de 2 %).**

C'est naturellement le nouveau calcul des charges de capital qui est en cause (les recettes affichées et les charges d'exploitation sont tout à fait en ligne avec les exercices antérieurs).

La raison tient en partie au taux de rémunération du capital, mais surtout au fait que la base d'actifs ne prend pas en considération la façon dont le patrimoine a été financé par le passé (financements déjà récupérés sur le ou les contrats précédents par la pratique de l'amortissement de caducité, et pour le renouvellement par l'utilisation du stock de provisions constituées depuis 40 ans).

L'exploitation des ouvrages

- + Le nombre annuel d'appels pour fuite ou odeur de gaz est relativement faible (659) ; le client en est à l'origine dans 70 % des cas.
- + Le nombre d'incidents dus aux travaux tiers reste réduit (30 incidents)
- Toutefois, le nombre de dommages a fortement augmenté en 2015
- Après analyse approfondie, il s'avère que l'augmentation est due pour une grande part aux travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, qui enregistrent la moitié des dommages constatés.

Le contrôle de la concession « gaz » FINAGAZ

Au 31 décembre 2015, le périmètre concédé au délégataire Finagaz s'étend à 3 communes desservies en gaz propane sur le périmètre du Syndicat :

- ◆ Les communes de Spechbach-le-Haut et Spechbach-le-Bas, dont le Contrat de concession a été signé le 7 juillet 2009, et qui sont desservies en gaz propane depuis 2010 ;
- ◆ La commune d'Illhaeusern, dont le Contrat de concession a été signé le 9 août 2011, et pour laquelle la desserte a débuté en 2013.

La constitution des infrastructures de distribution

Les infrastructures de distribution déployées sur les trois communes considérées ici, sont alimentées à partir de 2 citernes de stockage réparties sur deux sites d'une contenance de 28 tonnes chacune.

Quelque soit le diamètre considéré, l'infrastructure de distribution compte 5 395 mètres de canalisations, linéaire stable depuis 2013.

Fin 2015, 64 points de livraison actifs sont raccordés aux extrémités des réseaux, contre 60 au terme de l'exercice 2014.

L'âge moyen global sur le périmètre atteint 4,6 ans, mais affiche une variabilité de 2,5 ans (Illhaeusern) à 5,5 ans (Spechbach-le-Haut et Spechbach-le-Bas).

Les canalisations de distribution sont exclusivement constituées en polyéthylène et exploitées en moyenne pression B (1,5 bar).

Fin 2015, les 120 ouvrages de raccordements inventoriés techniquement par le délégataire visent à alimenter des usagers sis en immeubles individuels. Sur cet ensemble, 46,7 % demeurent improductifs.

La valorisation du patrimoine concédé

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de 580 200 euros, amorti à 16,3 %. Ce patrimoine est constitué à 83,6 % par les canalisations de distribution, la part restante étant constituée des branchements individuels (16,4 %).

Les incidents d'exploitation et le nombre d'usagers ayant subi des interruptions de fourniture

Depuis 2012 aucun incident sur ouvrages concédés n'a été enregistré par le concessionnaire. Ce constat apparaît cohérent avec le caractère très jeune des installations et l'absence a priori de configurations atypiques.

La surveillance des infrastructures de distribution

Rappelons que le délégataire est tenu règlementairement de surveiller l'étanchéité :

- de l'ensemble des réseaux sur une période ne pouvant excéder 4 années ;
- dans un délai de 12 mois suivant la mise en service d'une canalisation.

En 2015, l'activité de surveillance des infrastructures a été menée sur l'exhaustivité du linéaire exploité.

Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

Les investissements présentés dans le cadre des chantiers réalisés en 2015 font état de 4 branchements individuels pour un montant total de 7 860 euros, soit un coût unitaire de 1 965 euros.

Les livraisons de gaz aux usagers

Au titre de l'exercice 2015, Finagaz a remis au Syndicat le détail du nombre d'usagers, des quantités de gaz livrées et des recettes associées pour chaque gamme tarifaire.

Les quantités de gaz délivrées pour couvrir les besoins des 64 usagers du périmètre concédé s'établissent à 1 222 MWh (contre 979 MWh sur l'exercice 2014, soit +24,7 %).

Les réclamations

Notons que le service client de Finagaz, qui réceptionne l'ensemble des réclamations et qui est situé à Nantes, n'a enregistré aucune réclamation depuis 2012.

Conclusions

In fine, cet audit des concessions de distributions publiques de gaz propane a été réalisé sur la base d'une production d'informations significatives mais encore incomplètes comparativement aux attentes formalisées dans la demande d'informations initiale du Syndicat.

L'analyse des données produites appelle l'attention sur :

- le volume de raccordements finaux improductifs. A ce titre une attention particulière devra être portée sur le devenir des 56 raccordements inactifs ;
- des frais de structure élevés (environ 80 % du chiffre d'affaire) ;
- la nécessité d'appréhender plus précisément les montants engagés dans le cadre des travaux réalisés sur l'exercice. Il pourrait ainsi être envisagé de procéder à un examen des états de dépenses associés à un échantillon de chantiers au titre du prochain exercice.



L'Annexe au Rapport d'Activité est une publication du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Directeur de publication : Jean-Marie BELLARD, 1er Vice-Président

N°ISSN: 1775-2752